



CENTRE
HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE
BORDEAUX

Pôle imagerie médicale

IMAGERIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE CHEZ LES PORTEURS D'IMPLANTS COCHLEAIRES

Fiche d'information

Votre médecin vous a proposé un examen IRM. Cet acte doit être pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser, à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens, et de la liste écrite des médicaments que vous prenez. Il est également très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.

L'IRM N'UTILISE PAS LES RAYONS X

Ce système d'exploration, permet de réaliser des images en coupe du corps humain. Les renseignements apportés par cet examen sont très déterminants pour porter un diagnostic précis.

Les examens IRM sont non irradiants car ils utilisent des champs magnétiques (aimants) et des ondes de radiofréquence. Il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

Madame, Attention ! Si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, il est indispensable de le signaler à la secrétaire lors de la prise du rendez-vous ou bien au personnel qui s'occupera de vous le jour de l'examen.

L'IRM pourrait être alors reportée.

NATURE DE L'ACTE

Le mot magnétique indique que l'appareil comporte un gros aimant. Le mot résonance indique que l'on va utiliser des ondes de radiofréquence, comme celles de la radio ou de la télévision pour faire vibrer les noyaux d'hydrogène composant les tissus de votre corps et fabriquer des images.

On utilise des antennes et des techniques d'acquisition spécifiques (appelées séquences)

pour analyser chaque partie du corps. Il est alors possible de fabriquer des images en coupes dans tous les plans. Les informations sont stockées dans un ordinateur qui assure la reconstitution des images à partir de la répartition de l'hydrogène dans les tranches de votre corps.

HISTOIRE NATURELLE DE L'AFFECTION

Accepter l'IRM que l'on vous propose peut permettre d'établir un diagnostic et/ ou d'adapter la thérapeutique.
Refuser l'examen ne modifiera pas l'évolution de la maladie, mais peut gêner sa prise en charge (diagnostic, traitement...).

DÉROULEMENT DE L'ACTE

Pour la réalisation de l'examen il vous sera demandé de retirer tout objet métallique (bijoux, barrettes, montres...). Des casiers sont à votre disposition. Les manipulateurs vérifieront avec vous le questionnaire concernant les contre-indications que vous avez reçu avec votre convocation.

Vous êtes porteur d'un implant cochléaire :

- La partie externe de votre dispositif devra être retirée en dehors de la salle d'examen.
- Afin de limiter un déplacement éventuel de l'aimant interne du dispositif, il vous sera appliqué un bandage serré sur celui-ci.
- Vous devez rester parfaitement immobile et la tête bien droite (quelle que soit la région anatomique explorée)

Vous entrerez dans une salle qui sera fermée pendant l'examen. Dans tous les cas, l'équipe qui se trouve tout près de vous pourra communiquer avec vous grâce à un micro, derrière une vitre. Une sonnette est mise à votre disposition pour nous appeler si besoin. En la pressant vous pouvez à tout moment intervenir ou interrompre l'examen.

Cet examen dure en moyenne 30 minutes. Votre coopération est importante.

Dans certains cas, nous vous dirons, à l'aide du micro, comment respirer. Vous entendrez un bruit répétitif, comme celui d'un tam-tam pendant ce que l'on appelle une séquence.

Une injection intraveineuse peut être réalisée, le plus souvent au pli du coude.

L'examen est souvent un peu long et le bruit peut-être désagréable mais pas douloureux. Un sentiment de malaise par crainte d'être enfermé (claustrophobie) peut être ressenti mais peut être réduit par de simples moyens. Si par exemple vous êtes mal à l'aise dans un ascenseur, parlez-en tout de suite au personnel d'accueil, afin de modifier la prise en charge.

BÉNÉFICES ESCOMPTÉS

Cet acte permet de proposer le traitement le plus adapté et de répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin.

RISQUES, INCIDENTS ET COMPLICATIONS

Tout corps étranger métallique ou contenant du fer constitue un danger potentiel (risque de brûlures, de blessure).

Concernant votre implant cochléaire :

- Des déformations de l'image peuvent limiter l'exploration autour de l'implant.
- Il est possible pendant l'examen que vous ressentiez un tiraillement léger au niveau de l'implant ou un léger échauffement. Des sons inhabituels (bips, craquements...) peuvent aussi être entendus.
- Sous l'effet du champ magnétique, l'aimant peut se déplacer rendant impossible le repositionnement du dispositif externe et éventuellement abimer les tissus environnants. Une ré opération devra alors être envisagée.
- Nous attirons votre attention sur le fait qu'un nombre élevé d'IRM peut endommager votre implant cochléaire.

Si c'est le cas le signaler immédiatement après l'examen.

L'examen peut nécessiter l'injection d'un produit de

contraste à base de gadolinium ou d'oxyde de fer. D'éventuelles manifestations allergiques banales sont possibles (urticaire).

Il a été décrit de rares cas de fibrose tissulaire appelée «fibrose néphrogénique systémique» après l'injection de certains produits de contraste à base de Gadolinium chez des patients porteurs d'une insuffisance rénale sévère. Il est important que vous signaliez l'existence d'un quelconque problème rénal avant l'examen.

La piqûre peut provoquer la formation d'un petit hématome qui se résorbera spontanément en quelques jours. Lors de l'injection, il peut arriver une fuite du produit sous la peau, au niveau de la veine. Cette complication est rare (un cas sur plusieurs centaines d'injections, généralement sans suites graves) et pourrait exceptionnellement nécessiter un traitement local.

De très graves réactions pouvant entraîner des séquelles ou un décès, sont tout à fait exceptionnelles.

CONTRAINTES PRÉALABLES ET POSTÉRIEURES À L'ACTE

Si vous avez un terrain allergique (asthme, allergie à un produit de contraste, à des médicaments ou à des aliments) une prescription de médicament(s) pourrait être nécessaire. Veuillez nous signaler cette allergie, lors de la prise de rendez-vous.

ASPECT FINANCIER

Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle).

A titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont indiquées dans le document joint à votre convocation.

Le jour de votre examen vous serez accueilli(e) par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

N'hésitez pas à les interroger ainsi que le médecin prescripteur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Après avoir pris connaissance de la fiche d'information et obtenu toutes les informations que je souhaitais, je donne mon accord pour que soit réalisée une IRM avec mon implant cochléaire.

Bordeaux, le

Signature

Groupe hospitalier Pellegrin

Périphérique :

- Tél. 05 56 79 59 88
- sec.radio.rdv@chu-bordeaux.fr

Neuro-imagerie :

- Tél. 05 40 45 12 00
- irm.neuro.imagerie@chu-bordeaux.fr

Maternité :

- Tél. 05 40 45 12 01
- sec-imageriefemme@chu-bordeaux.fr

Pédiatrie :

- Tél. 05 56 79 59 37
- sec-radiopediatrie@chu-bordeaux.fr

Groupe hospitalier Saint-André

Tél. 05 57 82 26 64

imagerie.sa@chu-bordeaux.fr

Groupe hospitalier Sud

Tél. 05 57 65 64 69

hl-tdm-irm@chu-bordeaux.fr

